



## Après le 20 mars, confirmer et accroître le rapport de force

Les dernières élections municipales ont sanctionné durement le pouvoir en place. Cependant M. Hollande entend garder le cap de la rigueur au détriment des salarié-e-s. Ainsi avec le Pacte de responsabilité, 50 milliards d'euros d'économies programmées, le nouveau gouvernement s'apprête à attaquer le financement des services publics et de la protection sociale. Supprimer la cotisation des entreprises à la branche famille diminue la part du salaire socialisé. C'est du vol. Nous nous opposons au transfert du financement de la branche famille vers la fiscalité des ménages.

Le projet de prélèvement de l'IR à la source refait surface, soit une mise sous dépendance supplémentaire du salarié vis à vis du patron dans un contexte de développement de la précarité et avec des difficultés attendues pour le recouvrement. La CGT y est donc opposée. Avec une retenue à la source, la fusion CSG / IR serait d'autant plus facile. La loi de finance et celle sur la Sécurité sociale sont distinctes. Cette fusion, en créant un nouvel impôt, rendrait la Sécurité sociale dépendante des décisions budgétaires de l'État. Il faut revenir au salaire socialisé comme financement de la Sécurité sociale en supprimant la CSG, en développant l'emploi et en augmentant les salaires.

Contre le pacte de responsabilité, les manifestations du 18 mars ont été une réussite. Développer notre mobilisation à la DGFIP, suite à la grève du 20 mars, sans contradiction avec des rendez-vous interprofessionnels, participe à la montée d'un rapport de force qui doit se généraliser. Suppressions d'emplois, abandons de missions, restructurations, priorisations des tâches et dégradations des conditions de travail sont le lot des agent-e-s. Le gouvernement avance un projet d'application de la rémunération au mérite. Le ministère veut imposer des mutualisations entre les administrations et des mesures de mobilité

forcée. L'administration veut instaurer une affectation locale pour les équipes de renfort après détermination des postes vacants et au profil. Fini les renforts, bonjour les bouche-trous ! Quant à la refonte des régimes indemnitaires, des collègues restent perdants.

Les deux journées du 18 et 20 mars ont marqué une progression de la mobilisation à la DGFIP avec plus de 30 % de grévistes. Sur Paris, les services de gestion de masse sont toujours très fortement mobilisés.

**Parce qu'il faut contraindre la DG et le ministère à négocier sur la base de nos revendications, soyons donc encore plus nombreux-ses en grève le 15 mai.**

**La lutte continue !**



**CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS**

**6 rue St Hyacinthe 75001 Paris**

**☎ 01 44 86 87 49**

**cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr**

**<http://www.cgtdgfip75.org>**



**Retraites, emplois, salaires**

**On ne veut pas en rester là**

**Rejoignez-nous !**

**Syndiquez-vous !**

## EN BAS DE LA FEUILLE DE PAIE, C'EST ENCORE MOINS

L'ancien premier ministre a affirmé le 14 février 2014 « qu'il n'y aura pas de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires », menteur ! Chacun-e a pu constater en bas de sa fiche de paye de janvier une baisse nette. La situation des traitements, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière dans la Fonction Publique atteint des sommets dans le catastrophique.

Un-e cadre C recruté-e à 1,2 % au dessus du SMIC\* verra, au bout de 10 ans de carrière, son salaire net mensuel ne progresser que de 25 euros, en étant pourtant passé du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> échelon. Guère plus mirobolante est la situation de la catégorie B puisque, au 1<sup>er</sup> février 2014, son niveau de recrutement se situera à 2,8 % au dessus du SMIC et qu'en 5 ans de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à 50 euros. Enfin, pour la catégorie A, le recrutement s'effectue à 11,5 % au-dessus du SMIC. Rappelons qu'il se situait à 75 % il y a moins de 30 ans.

Cette situation est la conséquence d'une politique salariale qui fait augmenter la valeur du point moins vite que l'inflation. Depuis 1984, début de cette politique dite de « désindexation », la valeur du point a perdu 29 % par rapport à l'indice des prix à la consommation. Cette chute s'est accélérée ces dernières années. Ainsi, si de 1984 à 2006, le décrochage annuel moyen était de 1,17 %, depuis 2007, il est de 1,35 % par an. Si on se concentre sur la période depuis laquelle le gel a été décrété (juillet 2010), la perte sèche est de 1,69 % par an.

Non seulement, nos traitements de base sont bloqués, mais il faut également faire face à des ponctions supplémentaires. Cela a commencé en 2005 par la mise en place du régime additionnel de la Fonction publique, système de retraite par capitalisation. Ce dispositif, hautement condamnable dans son principe, ôte en moyenne 1 % du net à payer aux fonctionnaires par le biais de sa cotisation.

Depuis 2011, sous couvert d'équité avec les salarié-e-s du privé, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui, au début 2014, atteint déjà 1,08 %. En 2013 s'est ajoutée une nouvelle majoration, au nom cette fois des carrières longues (0,15 % au 01/01/14). Enfin, au titre de l'augmentation générale des cotisations salariales initiée par François Hollande et Jean-Marc Ayrault, c'est une nouvelle ponction de 0,06 % qui est intervenue le 1er janvier 2014.

**Au total donc, ce sont 2,29 % de prélèvements supplémentaires qui, en plus du décrochage de la valeur du point, viennent ponctionner notre pouvoir d'achat.**

Pour la CGT, les fonctionnaires ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique.

*\*SMIC mensuel au 01/01/2014 : 1 445,38 € brut.*

## OPERATEUR NATIONAL DE LA PAYE

### Un fiasco tout simplement

Après l'arrêt de Louvois, désastreux logiciel de paye des militaires, c'est au tour du projet ONP, prestataire unique et centralisé de la paye des agent-e-s de l'État, auquel la CGT était opposée, d'être stoppé en plein vol. Personne n'est dupe sur le caractère suspensif, il s'agit bien d'un arrêt qui devrait coûter au contribuable plus de 300 millions d'euros dépensés en pure perte (consultants, partenariat privé avec HR Access,...). C'est sans compter les frais financiers à engager pour assurer le bon fonctionnement des applications Paye et ETR, qui sont non évolutives et donc incapables d'assurer l'ambition régressive initiale (unicité des règles de paye avec harmonisation par le bas, maîtrise de la masse salariale

avec suppression d'emploi) que pourtant l'administration continue à afficher.

Les explications principales de cet arrêt sont :

- les réticences de certains ministères à se connecter au calculateur de l'ONP (perçu comme autant d'abandon de pouvoir) ;
- l'incapacité des progiciels privés à répondre à des normes de fiabilités importantes ;
- l'absence d'harmonisation des règles de payes.

Tous nos collègues apparaissent meurtris d'être ainsi lâchés après des années d'investissement. Un effort serait réalisé pour reclasser les personnels de la DGFIP et les contractuel-le-s concerné-e-s ; la CGT y veillera. Quant aux établissements informatiques (ESI), directement touchés par cet abandon, ils n'ont reçu aucune garantie quant à leur avenir et les déménagements en vue de les regrouper s'accélèrent.

La démarche stratégique est une mise en adéquation structurelle de notre administration avec les manques en effectifs.

Les restructurations n'ont pas épargné Paris : démantèlement des CDIF avec création du pôle d'évaluation des locaux professionnels ; fusions de secteurs d'assiette, puis fusions de SIP ; fusions d'IFU et projets de fusions de SIE ; mise en place de plate-formes « courrier » avec centralisation de l'affranchissement quitte à mettre en difficulté les procédures ; fusions de caisses SIP / SIE ; restructurations au sein du Secteur Public Local ; disparition du service informatique SLR de l'ESI Montreuil ; transferts de tâches entre services sans les emplois équivalents (de SIE vers PCE par ex) ; réflexions autour d'un pôle fiscal unique remettant en cause le zonage infra parisien ; volonté de démantèlement des services enregistrement, fin programmée du service CDC, etc.

Il faut mettre un coup d'arrêt à la politique de réduction de la dépense qui se traduit par la pénurie de moyens, les suppressions d'emplois, l'abandon de missions et la dégradation des conditions de travail.

A l'appel des syndicats des Finances Publiques CGT, Solidaires, FO et CFDT, les agents ont répondu largement à l'appel à la grève du 20 mars 2014 (30 % de grévistes à la DGFIP avec des scores historiques jusqu'à 68 % en directions spécialisées) avec manifestation commune DGFIP/Douanes/DGCCRF (6 000 manifestants à Paris). Cette mobilisation a pris appui sur les États Généraux du 4 décembre 2013, la multiplication des actions menées tout au long de l'année 2013 et lors des Comités Techniques Locaux « Suppressions d'emplois » en janvier 2014. Dans le prolongement des pétitions et audiences qui ont continué à voir le jour sur de nombreux services, des rassemblements ont été organisés à l'initiative des sections parisiennes de CGT, Solidaires et FO au pied des sites du 30 janvier au 20 mars, avec exigence d'audiences collectives dans la foulée : à Tolbiac 13<sup>e</sup>, Beuret 15<sup>e</sup>, Reims 17<sup>e</sup>, Belleville 20<sup>e</sup>, Michel Lecomte 3-4<sup>e</sup>, Paganini 20<sup>e</sup> et au pied de la direction à Réaumur 2<sup>e</sup> le 20 mars matin.

Lors de ces réunions (rassemblements d'une quarantaine d'agents jusqu'à plus d'une centaine), les collègues ont rappelé, face à la direction, leur attachement au service public et les raisons de la dégradation permanente de leurs conditions de travail :

Services pénalisés par les vacances d'emplois, équipes d'accueil réduites ne permettant pas d'assurer une permanence correcte sur les heures d'ouvertures, délais d'attente qui se rallongent, files d'attente débordant largement et régulièrement sur le trottoir, seuil de paiement en numéraire limité à 300 euros pénalisant nombre de redevables, tâches supplémentaires avec moins d'effectifs, écrêtements de plus en plus réguliers, problèmes persistants de téléphonie, applications trop lentes, multiplication des tâches, transferts de tâches sans les emplois équivalents, difficultés grandissantes à faire correctement leurs métiers, manque de moyens humains pour

lutter contre la fraude fiscale, stress permanent et public énervé, manque de soutien de certain-e-s encadrant-e-s en cas d'incidents avec le public et surtout absence de retour de la direction sur les cas signalés, services d'enregistrement en difficulté notamment pour la gestion des professionnels taxis, etc. Les collègues se sont déclarés

« malades du service public » dans un climat anti-fiscal nauséabond. Les équipes de renfort ne peuvent plus répondre aux besoins des services en cas d'arrêt maladie ou autres imprévus mais servent à combler des postes vacants.

Ces constats touchent tous les services, les agent-e-s travaillent dans un contexte d'urgence permanente.

Les fermetures temporaires sur les pauses méridiennes mises en place par la direction suite à ces rassemblements, s'ils soulagent en urgence les collègues de l'accueil et des SIP, ne sont pas une solution pérenne. Ce n'est pas non plus avec la déclaration simplifiée ou la télédéclaration, ou en augmentant les seuils du contrôle allégé, ou en mettant en berne le contrôle des crédits d'impôts, que sont améliorées les conditions de travail. Mais c'est bien l'égalité de traitement face à l'impôt qui est remise en cause. La « priorisation » des tâches prônée par M. Parini lors du rassemblement au pied de Réaumur ne résoudra rien, car ce qui n'est pas fait un jour, devra bien l'être fait le lendemain. Sauf à demander aux agent-e-s de renier leur attachement à un travail de qualité. Ce n'est pas acceptable ! Parce que nous sommes toutes et tous attaché-e-s au service public, la CGT exige des recrutements statutaires à la hauteur, pour réaliser l'ensemble de nos missions dans de bonnes conditions de travail et des équipes de renfort qui servent véritablement de renfort et non de « bouche-trous ». Alors, dans l'unité la plus large possible, restons mobilisé-e-s, à Paris, comme au sein de toute la DGFIP !

# PARIS MOBILISÉ

## ACCUEIL DU PUBLIC

### Sans les emplois nécessaires, cela sera toujours difficile !

Le site de Beuret Paris 15<sup>e</sup> est l'un des sites qui reçoit le plus de public à Paris. Sans les emplois nécessaires, maintenir un accueil des particuliers, de qualité, ouvert sans interruption de 9 heures à 16 heures tout en continuant à assurer les autres missions des SIP est devenu impossible.

Dans une pétition, en décembre 2013, les agent-e-s ont demandé la fermeture de l'accueil pendant la pause méridienne et le comblement des emplois vacants notamment à l'accueil. Ils ont rappelé la situation lors de l'invasion du CTL « suppressions d'emplois », lors du rassemblement sur leur site et lors d'une audience. Excédé, le mardi 4 mars, l'ensemble des agent-e-s du site ont fait

une pause de 12 h à 13 h 30, l'accueil a du être fermé par le responsable.

La direction, le mardi 11 mars, est venue sur le site annoncer une nouvelle organisation : fermeture de l'accueil pendant une heure sauf pendant la campagne IR, 4 semaines en mai, et sauf chaque semaine précédant les échéances de recouvrement des 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre, soit 4 x 1 semaine. Mais, aucune avancée au niveau des emplois et dans ce cas, une seule heure de fermeture est ingérable par les seules personnes affectées à l'accueil.

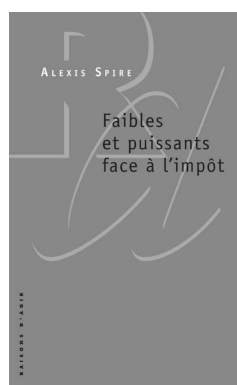
Face à ces problèmes persistants, il a été demandé que cette organisation soit mise par écrit et clarifie les dispositifs de renfort de l'accueil que ce soit pendant les périodes de campagne IR et recouvrement que pendant le reste de l'année.

## LE MUR DE LA GABEGIE !

En 2010, lors des travaux sur le site ARGONNE dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, l'ancienne direction de Paris-Est décidait d'aménager de manière originale l'espace dédié à l'accueil SIP/SIE en lançant la réalisation d'un mur végétal éclairé artificiellement entre le rez-de-chaussée et l'entresol. A cet effet, elle fit percer en catimini une dalle de béton de 24 m<sup>2</sup> pour en assurer la continuité, la CGT ne découvrant l'ampleur de l'ouvrage qu'à l'ouverture du lieu au public. Depuis, une rupture de canalisation en eau alimentant le « goutte à goutte » de l'ensemble a provoqué l'assèchement des plantes, puis leur retrait... et l'espace, longtemps resté en l'état, vient d'être récemment réhabilité.

**Bilan de l'opération** : des dépenses somptuaires engagées, un contrat d'entretien non respecté, des gaspillages constatés et un accueil du public toujours sous tension.

## FAIBLES ET PUISSANTS FACE À L'IMPÔT



Liber - Raison d'Agir  
8,10 €

A travers la mise en œuvre de l'impôt sur le revenu et des impôts sur le patrimoine (ISF, droits de succession...) Alexis Spire décortique les mécanismes par lesquels la fiscalité conforte l'ordre social existant et ses inégalités. Sont analysées notamment les évolutions vers la traque à la « fraude sociale », alors même que les riches disposent d'une fiscalité « bienveillante », de conseils et de marges de négociation de plus en plus étendus.

A l'actif de l'auteur également, une très bonne connaissance de notre administration.

## LE COMPTE N'Y EST PAS !

Suite aux actions menées par le personnel des SIP et des services communs du site avec la CGT, la direction a décidé la fermeture du site Michel-le-Comte entre 12h et 13h à compter du mercredi 18 février.

La CGT salue la mobilisation des agent-e-s mais rappellent que leurs principales revendications n'ont pas été satisfaites c'est à dire des emplois à hauteur de leurs missions. L'accueil généraliste reste fragile, tous les emplois vacants ne sont pas remplacés et comble de cynisme, M. Parini a décidé la suppression de 4 B et 3 C sur le site au 1<sup>er</sup> septembre 2014 (soit 50 % des suppressions de C de la DRFiP Paris).

La CGT rappelle que l'action collective des agent-e-s du site MLC a permis d'obtenir une cantine conventionnée de proximité, un aménagement décent des locaux côté gestion publique et le respect des conditions de travail pendant les périodes de travaux.

La CGT appelle les collègues de Michel-le-Comte comme de la DRFiP à poursuivre leur mobilisation, pour la défense de l'emploi, du service public, des rémunérations et des conditions de travail.

